

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 22 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 7

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - CAZABAN Claude - COSTE Raymonde - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-03

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE DE VELOS ELECTRIQUES ENTRE LA COMMUNE DE CARRY-LE-ROUET ET LA COMMUNE DU ROVE

«Vu Le code général des collectivités territoriales ;

Le projet la Côte Bleue à Vélo a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national AVELO 3, porté par l'ADEME pour une durée de trois ans. Ce projet est soutenu collectivement par les quatre communes de la Côte Bleue : Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins.

Ce programme vise à encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire, à destination des habitants du territoire.

L'objectif de ce service est d'offrir aux habitants de la Côte Bleue la possibilité de tester l'usage du vélo avant de s'engager dans un éventuel achat.

Considérant le projet « La Côte Bleue à Vélo », visant à favoriser le développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire intercommunal ;

Considérant l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur la Côte Bleue, destiné à structurer et planifier les aménagements cyclables ;

Considérant la volonté partagée de promouvoir et de faire découvrir la pratique du vélo par la mise en place d'actions spécifiques à destination des habitants et des usagers tel que la Fête du Vélo ;

Considérant l'acquisition de vélos électriques dans le cadre du projet national AVELO3 ;

Considérant l'accord intervenu entre les deux communes en vue de permettre la mise à disposition et la location de vélos électriques sur le territoire de la commune d'accueil ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'un local de stockage de vélos électriques entre la commune de Carry-le-Rouet et la commune du Rove.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la convention de mise à disposition d'un local de stockage de vélos électriques entre la commune de Carry-le-Rouet et la commune de Le Rove.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

VOTE / POUR 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,



Paul SABATINO